

DÉLIBÉRATION N°20221122-03

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 16 novembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, M. Olivier RACHET, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Didier FISCHER

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Mohamed MOKHTARI

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°03 : PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DE LA RÉNOVATION ET DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2022-227 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée à savoir 1 389 901 euros pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, adjointe au Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DEMANDE à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026, pour la rénovation de la résidence autonomie les Moissonneurs, pour un montant de 100 000 €.

ARTICLE 2 – APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	Imputation	MONTANT
Étude Dont salle et accueil RDC	2031	102 410,00 61 300,00	Financement CNAV Nation.	132	200 000,00
Travaux Dont salle et accueil RDC	21318	931 000,00 427 000,00	Financement CNAV Régional	132	100 000,00
			Financement SQY FDC 2017-2021	132	15 867,66
			Financement SQY FDC 2022-2026	132	100 000,00
			Prêt à taux 0	16	200 000,00
			Reste à charge pour la commune		417 542,34
TOTAL		1 033 410,00			1 033 410,00
TOTAL TTC		1 240 092,00			

FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE
<i>100 000 EUROS</i>

ARTICLE 3 – DIT qu'au démarrage des opérations, il sera demandé le versement de l'acompte de 50 % de la subvention accordée au titre des fonds de concours.

ARTICLE 4 – PRECISE que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2022 et suivants.



Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 078-217801687-20221128-20221122_03-DE



RENOVATION INTERIEURE RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS (RA)



Maitrise d'ouvrage :

Mairie de Coignières

Place de l'Église Saint Germain

d'Auxerre

78310 Coignières

Rénovation intérieure de la résidence autonomie

Les Moissonneurs

Description du bâtiment :

La construction de ce bâtiment date de 1980. Il est composé en rez de chaussée : d'un accueil, d'une cuisine, d'un espace de restauration, de deux espaces de convivialité et de divers locaux. Aux étages se trouvent les studios aux nombres de 80 composés d'une cuisine, d'un espace couchage, d'une salle à manger et d'une salle d'eau.

Cet établissement aujourd'hui vieillissant nécessite une rénovation et un rafraîchissement d'intérieur.

Adresse :

13 allée du Moissonneur

78310 Coignières.

Plan de situation :



PHASE I DU PROJET

Rénovation de la salle commune, de l'accueil et de la salle d'activités

Description des travaux

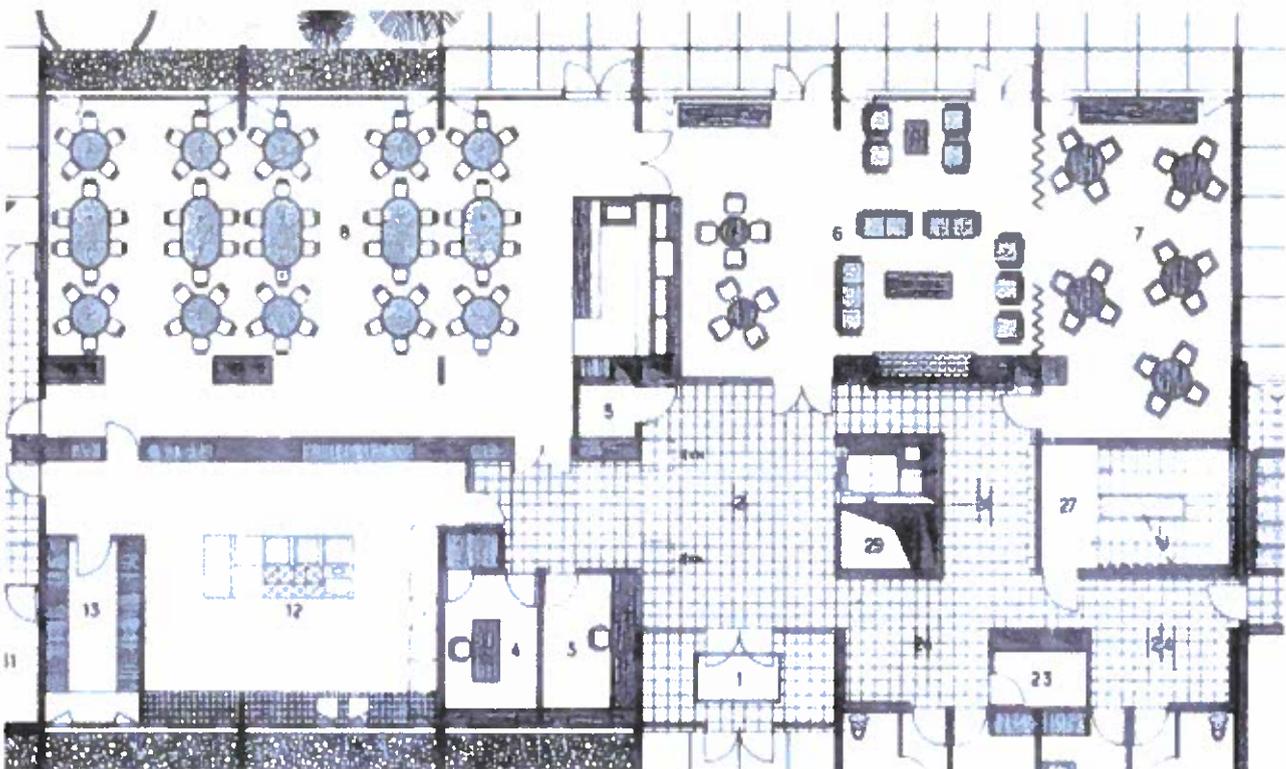
Accueil :

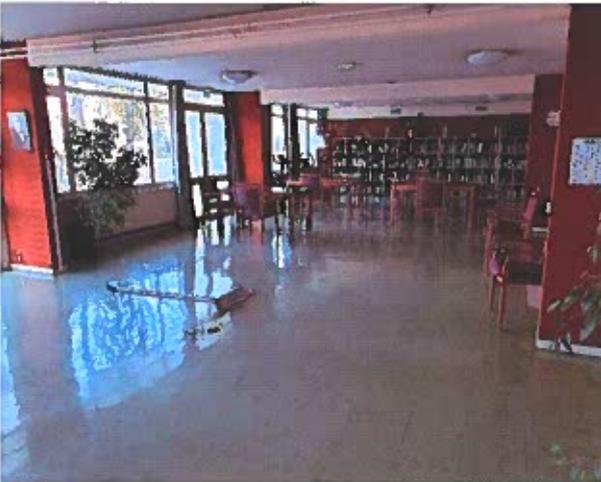
Dépose de la cloison existante et fourniture d'un ensemble menuisé comportant un guichet répondant aux normes d'accueil pour les personnes à mobilité réduite. Réfection du sol et mise en peinture

Salle de convivialité :

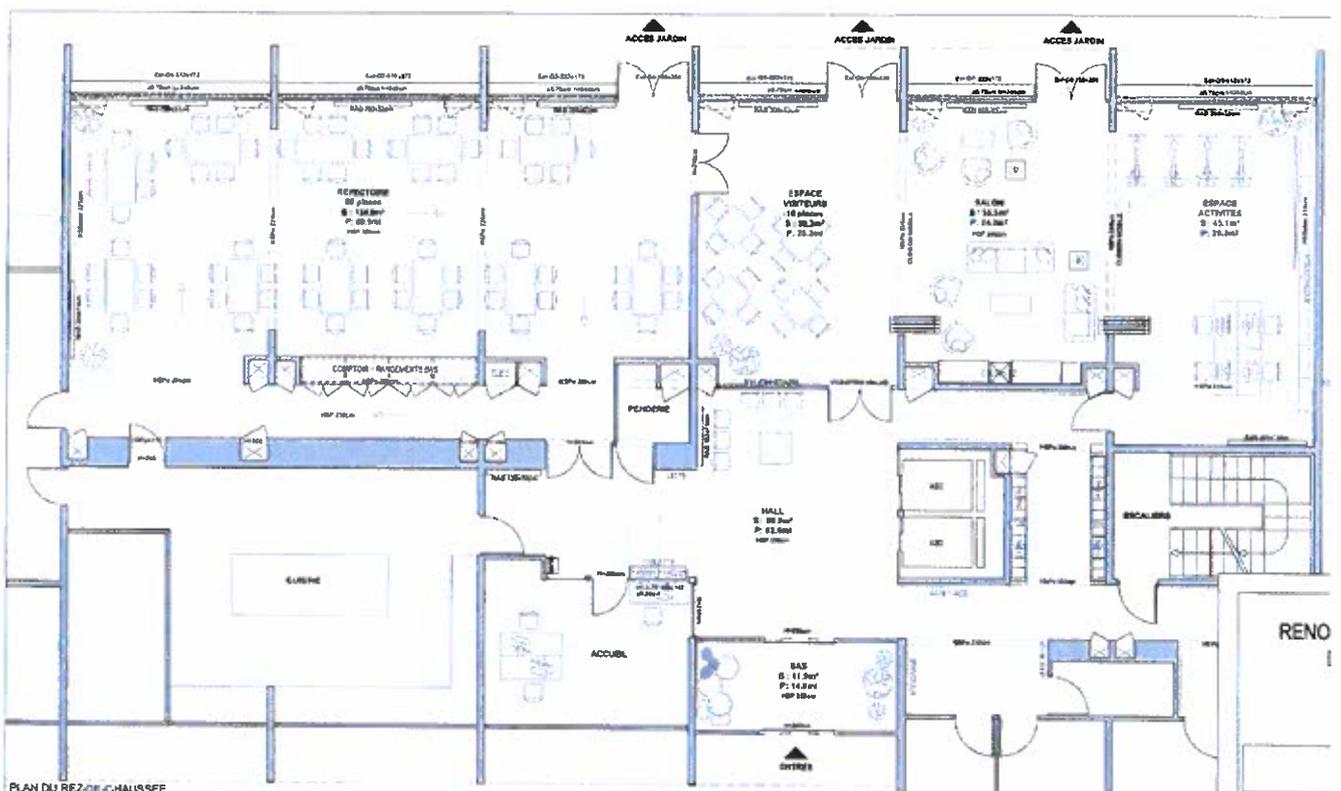
Dépose des ensembles vitrés et remplacement par des ensembles vitrés doubles vitrages
Pose d'un faux plafond 600x600. Changement des appareils d'éclairage actuel par des luminaires LED. Réfection du sol souple, remise en peinture, pose de deux cloisons amovibles, une pour création d'un espace climatisé. Pose d'une climatisation.

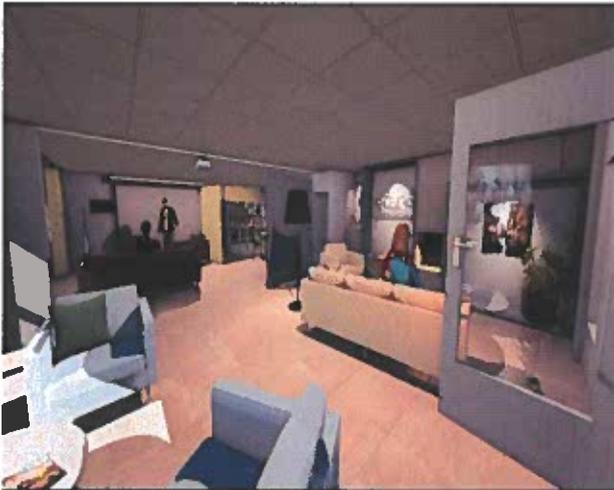
Espace restauration, convivialité et accueil avant travaux





Espace de restauration, convivialité et accueil, projet :





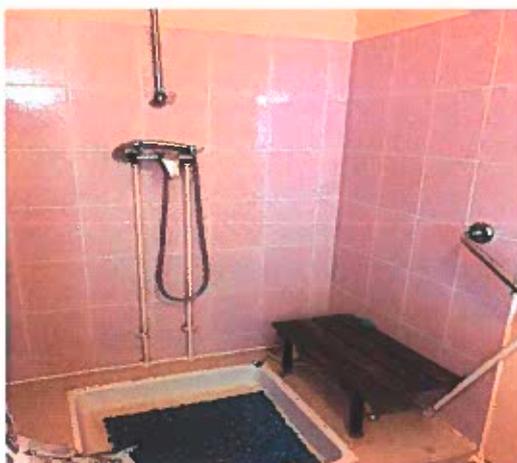
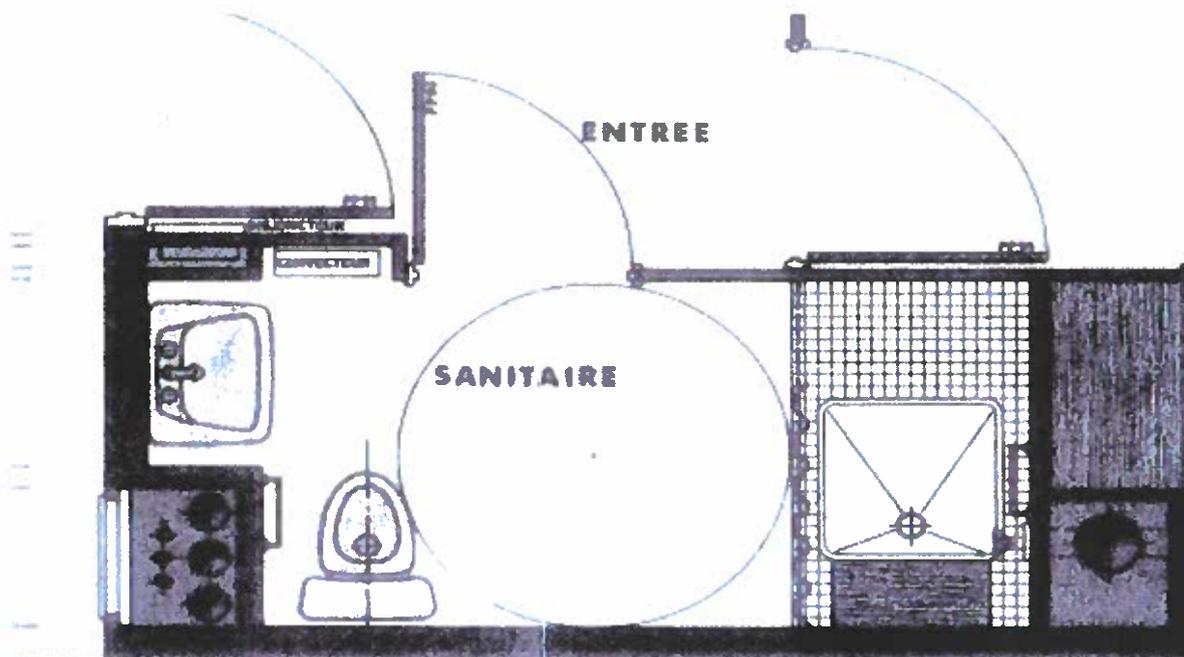
PHASE II DU PROJET

PROJET SALLE D'EAU

Les salles d'eau actuelles sont équipées de bac à douche surélevés. Les bacs sont encastrés dans une épaisseur de béton de 27 cm. Cette hauteur d'embranchement est donc trop haute pour les résidents. La solution retenue est donc la pose d'un bac à douche extra plat et condamnation de l'espace douche. Mise en place d'un sanitaire suspendu et réfection complétée du sol, de la peinture. Mise en place d'un faux plafond avec éclairage LED.

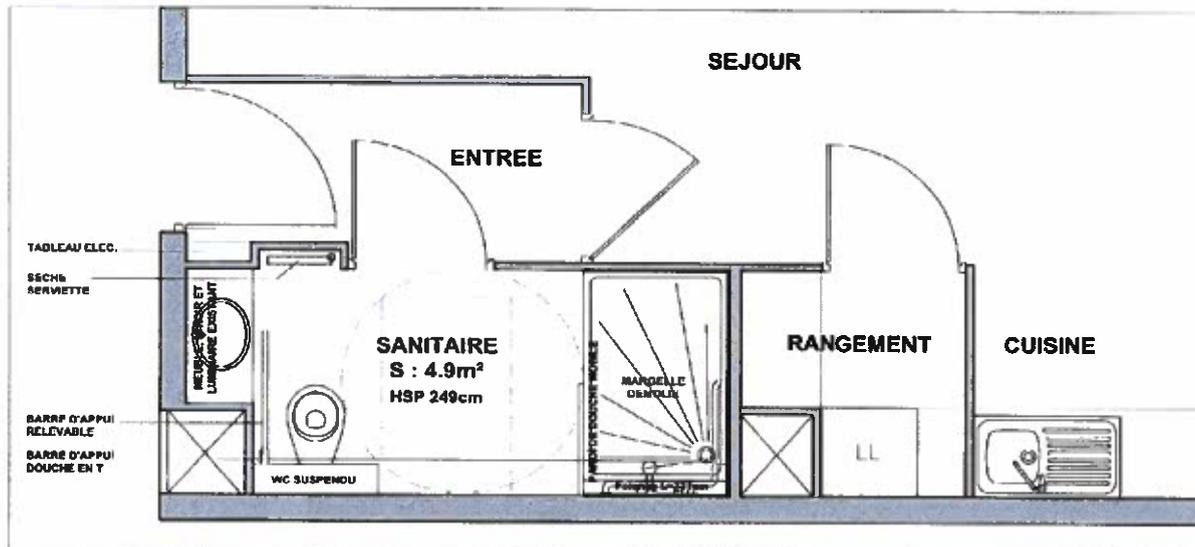
En parallèle de ce projet, deux salles d'eau pour des personnes à mobilités réduites seront proposées dans deux studios au premier étage.

Salle d'eau actuel

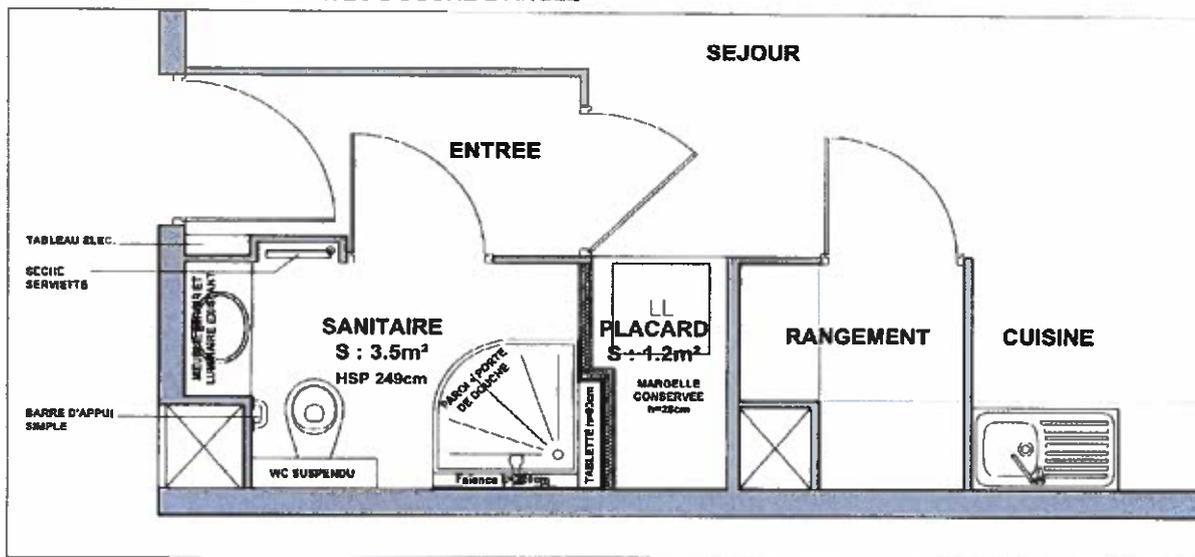


Salle d'eau studio projet :

SALLE DE BAIN ADAPTEE AUX PMR



SALLE DE BAIN STANDARD AVEC DOUCHE D'ANGLE





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RENOVATION INTERIEURE RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	Imputation	MONTANT
Etude Dont salle et accueil RDC	2031	102 410,00 61 300,00	Financement CNAV Nation.	132	200 000,00
Travaux Dont salle et accueil RDC	21318	931 000,00 427 000,00	Financement CNAV Régional	132	100 000,00
			Financement SQY FDC 2017-2021	132	15 867,66
			Financement SQY FDC 2022-2026	132	100 000,00
			Prêt à taux 0	16	200 000,00
			Reste à charge pour la commune		417 542,34
TOTAL		1 033 410,00			1 033 410,00
TOTAL TTC		1 240 092,00			

Fait à Coignières le, 22 Novembre 2022

Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-Président de SQY

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

COMMUNE DE COIGNIERES

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RENOVATION INTERIEURE RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS

DEPENSES		RECETTES	
20 IMMO INCORPORELLES 21 IMMO CORPORELLES		13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	
2031 Etudes	102 410,00	132 Sub investissement CNAV	200 000,00
DONT SALLES ET ACCUEIL Eligible Subv Regionale	28 700,00	132 Sub Caisse Regionale	100 000,00
21318 Travaux	931 000,00	132 Sub investissement	15 867,66
DONT SALLES ET ACCUEIL Eligible Subv Regionale	287 000,00	Fonds de concours 2017-2021	100 000,00
		132 Sub investissement	200 000,00
		Fonds de concours 2022-2026	
		16 PRÊT TAUX 0	
		Autofinancement	417 542,34
TOTAL DEPENSES HT	1 033 410,00	TOTAL RECETTES	1 033 410,00
TOTAL DEPENSES TTC	1 240 092,00		

Fait à Coignières le,

Didier FISCHER

Maire de Coignières

Vice-Président de SQY